

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

**EXTRAIT
Du Registre de délibérations du Conseil Municipal
Séance du mois de février**

Date de convocation :

18 février 2021

Date d'affichage :

26 février 2021

**Nombre de conseillers
en exercice :**

26

N°2021-02-021

Objet de la délibération :

Rachat du matériel sportif
de l'association « Form
Ever » avant dissolution.

Résultat du vote

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Nombres de conseillers :

En exercice : 26

Présents : 22

Représentés : 3

Absents : 1

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Secrétaires : Anne BIHR, adjoint assistée de Patricia VALLY

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Jeanine VIENNET, Arnaud VERDENET.

Absents excusés : SIZINE Réjane

Procurations : Stéphane PRETRE à Jeanine VIENNET
Carlos FONTINHA à Pascal ROUTHIER
Viviane GAUDEL à Jean-Louis MONTRICHARD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 18 février. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

L'association « Form Ever », dont le siège social est au Moulin du Pré à Saint Vit, nous a informé de sa prochaine dissolution.

La commune souhaite récupérer le matériel sportif de musculation afin d'en faire profiter d'autres associations de la commune.

Le montant de ces appareils s'élève à 8 500 €uros, les crédits nécessaires étant prévus au budget 2021.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- ✓ **Acte le rachat dudit matériel à l'association Form Ever pour un montant de 8 500 Euros.**

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

